

Belgique Etudes en masso-kinésithérapie

I) LA FORMATION

Elle est dispensée en **Haute Ecole** où elle correspond à un enseignement supérieur de type long ou à l'**université**.

Les études universitaires présentent une approche plus théorique au départ alors que les Hautes Ecoles abordent plus rapidement les stages dans une optique d'emblée professionnelle. A l'issue des études en 4 ans, les deux cursus offrent la même possibilité d'exercer. Il existe des passerelles entre les deux types d'établissement.

En **Haute Ecole**, elle est constituée d'un bachelier de transition en kinésithérapie (3 ans), suivi d'un master professionnalisant en kinésithérapie (1 an). La formation alterne cours théoriques et séances de travaux pratiques. L'approche pédagogique est variée. Les études visent à connaître le fonctionnement du corps humain, les processus pathologiques et leur traitement. La spécialité de kinésithérapie est abordée d'emblée. Dès la 3^{ème} année, les mises en situation professionnelles sont nombreuses par le biais de stages d'application.

A l'**université**, les études sont composées d'un bachelier de transition en Sciences de la motricité, parcours Kinésithérapie et Réadaptation (3 ans) complété par un master de même appellation, le plus souvent en 1 an (parfois 2 ans pour une orientation recherche, vers la préparation d'un doctorat). Le programme comporte généralement des cours en sciences (chimie, physique, biologie), en sciences biomédicales, en sciences médicales (anatomie, pathologie, ...), en kinésithérapie et motricité, en sciences humaines (philosophie, ...) et en langues, des exercices et des travaux pratiques ainsi qu'un stage. Pendant le master, l'étudiant complètera sa formation par un ou plusieurs stages ainsi que par la rédaction d'un mémoire.

Plusieurs spécialisations complémentaires existent : kiné sportive, kiné des personnes âgées, périnéologie voire ostéopathie ou chiropraxie.

Pour y accéder, il faut être détenteur d'un certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou d'un titre reconnu équivalent, ou réussir l'examen d'admission organisé chaque année dans les Hautes Ecoles.

Pour les adresses des établissements, voir paragraphe IV, **liste 1 pour les Hautes Ecoles & liste 2 pour les universités**

II) LES MODALITES D'ADMISSION

1) Entrée en Ecole ou à l'université.

Depuis la rentrée 2006, cette filière est visée par le décret régulant l'entrée en 1^{ère} année des étudiants européens « non résidents » et par l'application de « quotas ». Les étudiants souhaitant se porter candidat doivent choisir un seul établissement (à l'université ou en Haute Ecole) pour y déposer en personne une demande de candidature dans les derniers jours d'août, aux heures d'inscription. Le dossier doit être complet pour participer au tirage au sort. Le quota représente 30% maximum de l'effectif total.

A titre indicatif, le nombre de places attribué aux « non résidents » lors de la rentrée précédente est généralement indiqué sur le site internet de chaque établissement.

2) Equivalence du baccalauréat français.

A ce jour, le baccalauréat français n'est pas automatiquement équivalent au diplôme de l'enseignement secondaire belge (CESS). Il faut préalablement à l'inscription et le plus tôt possible (avant le 15 juillet), établir un dossier de demande d'équivalence. Cette procédure est payante.

<http://www.equivalences.cfwb.be/accueil.asp>

III) L'EXERCICE DE LA PROFESSION EN France

1. Une fois diplômé, après la 4^{ème} année, s'adresser à la **Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale** (D.R.J.S.C.S.) de votre région afin de demander le dossier de demande d'autorisation d'exercice en France.

Remplir le dossier et joindre un certain nombre de pièces justificatives (diplômes, programme des études suivies, attestations...).

Le dossier est étudié par une commission (4 mois d'attente maximum) qui peut donner plusieurs réponses

- l'autorisation d'exercer en France
- l'obligation pour le demandeur de subir des mesures de compensation avant d'obtenir l'autorisation d'exercer. Le candidat peut choisir de passer une épreuve d'aptitude ou suivre un stage

Cette procédure est gratuite.

Liste des DRJSCS : www.drjscs.gouv.fr

2. Il conviendra ensuite de se rapprocher de l'**Agence Régionale de Santé** (A.R.S.) pour s'inscrire sur le registre ADELI qui recense tous les professionnels de santé médicaux et paramédicaux.

Liste des ARS : www.ars.sante.fr

3. Une fois ces démarches effectuées, l'inscription auprès du conseil départemental de l'Ordre des Masseurs kinésithérapeutes du lieu d'exercice autorise son exercice de façon licite.

Le site du conseil de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes : www.ordremk.fr

L'exercice de la profession en Belgique connaît des règles différentes. Il est subordonné à l'obtention d'un agrément dont la délivrance est en nombre limité.

IV) LES ETABLISSEMENTS

Liste 1 : Hautes Ecoles

Province : Bruxelles

Haute Ecole Libre de Bruxelles Ilya Prigogine – HELB – Catégorie Paramédicale – EUILB/ILB/ISCAM

Campus Erasme – route de Lennik 808 – Bâtiment P – 1070 Anderlecht

Tél. : 02/560 28 11 - Email : secretariat.para@helb-prigogine.be - Web : www.helb-prigogine.be

Haute Ecole Paul Henri Spaak - HE Spaak – Catégorie Paramédicale

Institut supérieur d'Ergothérapie et de Kinésithérapie – ISEK

Implantation Schaller - Avenue Charles Schaller 91 - 1160 Auderghem

Tél. : 02/660 20 27 - Email : isek@he-spaak.be - Web : www.isek.be

Haute Ecole Léonard de Vinci – HE Vinci – Institut d'enseignement supérieur Parnasse – Deux Alice – Site de Woluwé-Saint-Lambert

Avenue E. Mounier 84 – 1200 Woluwe-Saint-Lambert - 1200 Bruxelles

Tél. : 02/761 08 50 - Email : p2a@parnasse-deuxalice.edu - Web : www.parnasse-deuxalice.edu

Province : Hainaut

Haute Ecole provinciale de Hainaut – HEPH Condorcet – Catégorie Paramédicale

Implantation de Charleroi – rue de l'Espérance 95 – 6061 Montignies-sur-Sambre

Tél. : 071/20 80 70 - Email : secr_charleroi.param@condorcet.be - Web : www.condorcet.be

Haute Ecole Louvain en Hainaut – HELHA – Catégorie Economique & Paramédicale - Montignies sur Sambre - IESCA

rue Trieu Kaisin 134 – 6061 Montignies-sur-Sambre

Tél. : 071/20 27 90 - Email : paramed.montignies.kine@helha.be - Web : www.helha.be

Haute Ecole provinciale de Hainaut – HEPH Condorcet – Catégorie Paramédicale

Implantation de Tournai – rue Paul Pastur 73 – 7500 Tournai

Tél. : 069/45 29 40 - Email : secr.param@condorcet.be - Web : www.condorcet.be

Province : Liège

Haute Ecole de la Province de Liège-Catégorie Paramédicale de Liège - HEPL

quai du Barbou 2 - 4020 Liège –

Tél. : 04/344 78 14 ou 04/344 78 12 - Fax. : 04/344 77 51 –

Email : marc.wery@provincedeliege.be - Web : www.hepl.be

Province : Luxembourg

Haute Ecole de la Communauté française du Luxembourg Robert Schuman – HERS Catégorie Paramédicale

Rue de la cité 64 – 6800 Libramont-Chevigny

Tél. : 061/22 29 91 - Email : secretariat.para@hers.be - Web : www.hers.be

Liste 2 : Universités

Province : Brabant wallon

UCL – Faculté des Sciences de la motricité - FSM

Place Pierre de Coubertin 1 – Bte L8.10.01 – 1348 Louvain-la-Neuve

Tél. : 010/47 31 06 - Email : sylviane.dedeurwaerder@uclouvain.be

Web : www.uclouvain.be/fsm.html

Province : Bruxelles

Université Libre de Bruxelles ULB – Faculté des Sciences de la motricité

Campus Solbosch- bâtiment N – ULB CP640 – route de Lennik 808 – 1070 Anderlecht

Tél. : 02/555 32 90 – Email : FSM@admin.ulb.ac.be - Web : www.ulb.ac.be/facs/FSM

Province : Liège

Université de Liège ULg – Faculté de médecine

Avenue de l'hôpital 1 – Tour de pathologie 2 – CHU du Sart-Tilman niveau 0 (Bât B36) – 4000 Liège

Tél. : 04/366 42 91 - Web : www.facmed.ulg.ac.be